• La TVB : Trame Verte et Bleue

Par Virginie Coffinet
Chargée de mission scientifique continuités écologiques

Au niveau régional, la Trame verte et bleue se décline au niveau du Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE). Ce document prend en compte les orientations nationales et est élaboré conjointement par l'État et la Région. Il s'organise autour d'une :

• présentation des enjeux régionaux en matière de continuités écologiques

• identification et description des composantes de la TVB à l'échelle de la région

• **cartographie** de ces composantes

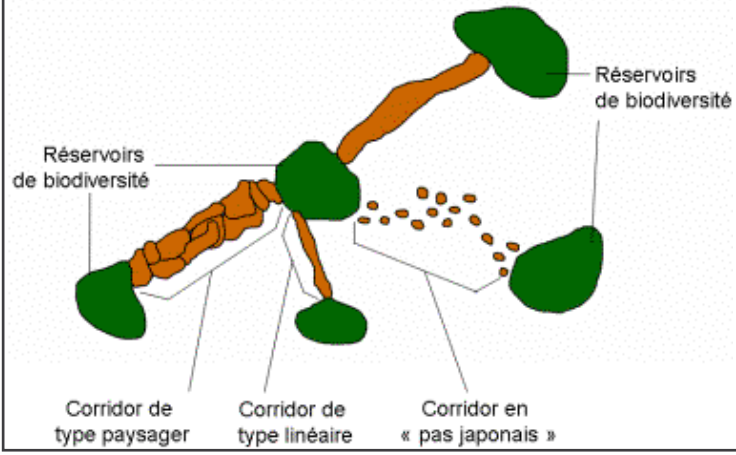
• définition des **mesures mobilisables**, notamment contractuelles, pour la préservation ou la remise en état des continuités écologiques.

Ce schéma doit ensuite être pris en compte dans les **documents de planification et les projets d'aménagement et d'urbanisme** (SCoT, PLU...) au niveau intercommunal ou communal. Ces documents identifient plus précisément tous les espaces et les éléments du paysage contribuant à la trame verte et bleue et à sa fonctionnalité et déterminent des prescriptions/ recommandations pour la préservation ou la remise en état des continuités écologiques.



Ainsi, à l'échelle des documents d'urbanisme, il s'agit à la fois d'intégrer les enjeux régionaux identifiés dans le SRCE en les adoptant au contexte local mais aussi de s'intéresser aux **enjeux de continuités écologiques** propres au territoire de la collectivité.

En Picardie, la démarche d'**élaboration du SRCE** n'est pas lancée officiellement. L'état relancera les réflexions sur l'organisation pour la mise en place du SRCE **en Picardie à l'automne 2011.**



De façon synthétique, les continuités écologiques sont un ensemble de milieux favorables à un groupe d'espèces. Elles comprennent un ou plusieurs réservoirs de biodiversité (ou zone nodale) ainsi que les corridors qui permettent de les relier

Exemple d'éléments de la trame verte et bleue d'après Bennett 1991, Cemagref